



Ecole de Voile
de Cherbourg



AVIS DE COURSE

Championnat Manche Est N° 1 - INTERLIGUE ILCA - GRADE 4

Samedi 26 et dimanche 27 février 2022
Cherbourg en Cotentin

La mention « [DP] » dans UNE règle de l'AC signifie QUE la pénalité POUR UNE infraction à cette règle peut, à la discrétion DU JURY, être inférieure à UNE disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de COURSE à la Voile*
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Le règlement national du classement national des coureurs AFL et le règlement du championnat régional Manche Est.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4**
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire par internet en ligne au plus tard **le 20 février 2022 minuit** à l'adresse suivante :

<https://www.helloasso.com/associations/ecole-de-voile-voile-de-cherbourg/evenements/interligue-ilca-cherbourg-me1>

- 3.3 **Majoration de 10 euros pour les inscriptions après cette date.**

- 3.4 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile 2022 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- la carte EurILCA 2022 reçue après adhésion à l'AFL sur sa boîte email. Si non inscrit à l'AFL se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.htm>
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2022

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doit présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- L'appartenance à la classe ILCA 2022
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : **28 €** par bateau à payer lors de l'inscription en ligne. **38 €** par bateau en absence de préinscription dans les délais.

5. PROGRAMME :

- 5.1 Confirmation d'inscription : samedi 26 février 2022 de 9h à 12h00
- 5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2022 **obligatoire**
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 26 février 2022	14h30	ILCA 4 - 6 - 7
Dimanche 27 février 2022	10h00	ILCA 4 - 6 - 7

Dimanche 27 février 2022 : Dernier signal d'avertissement : **15h**.

6. JAUGE : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le **samedi 26 février 2022**

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours à effectuer sont de types trapèze.
- 8.2 L'emplacement de la zone de course est située zone est de la Grande Rade.

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

- 10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.
- 10.1 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 10.1 (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 4 - 6 - 7)

La 1ère Féminine des 3 classements (ILCA 4 - 6 - 7)

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

ECOLE DE VOILE DE CHERBOURG

Plage Napoléon - 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

02 33 94 99 00 contact@ecole-voile-cherbourg.com www.ecole-voile-cherbourg.com

